



Bulletin Officiel

N°7455 Mardi 30 septembre 2025

www.cmf.tn

30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

SOTUVER	2
AGREMENT D'EXTERNALISATION DE LA FONCTION DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE D'UNE SOCIETE DE GESTION	3
LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	4
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER	6
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	9

AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	17
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 01/09/2025)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- FCPR CAPITAL RETOURNEMENT
- FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SOTUVER et du public qu'il a demandé à ladite société d'informer le marché de l'état d'avancement du projet d'ouverture du capital et de donner suite au communiqué de presse publié par la société. En réponse, la société SOTUVER a présenté les informations suivantes :

« Nous faisons suite à notre communiqué en date du 24 juin 2025 pour informer le public de l'état d'avancement du projet de partenariat stratégique avec un opérateur industriel international. La phase des audits d'acquisition est clôturée, et les documents contractuels de la transaction ont été élaborés sont en phase avancée de négociation. Conformément à la réglementation, le dossier a été soumis début septembre au Ministère du Commerce et du développement des Exportations.

A ce stade, et étant donné notamment les délais d'examen du Conseil de la Concurrence, il est attendu une signature de la documentation contractuelle d'ici la fin de l'année 2025.

Aucun document engageant n'a été signé entre les parties à ce jour.

Les actionnaires de la Sotuver informeront le public dès la signature de la documentation contractuelle. »

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنه تقرّر الترخيص لشركة التصرف "GAT INVESTISSEMENT" في الإسناد الخارجي لخطّة المسؤول عن مراقبة الامتثال والرقابة الداخلية لدى السيّد نبيل زريبي، طبقاً للقوانين والتراتيب المنظّمة للسوق المالية.

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيق للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيق واستعمالها عبر الرابط الالكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيق لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقر الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدّها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الآجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و 79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و 76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و 54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و 108 و 115 و 116 و 117 و 140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و 4 و 6 و 6 و 7 و 8 و 11 و 14 و 20 و 26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلق بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلّي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالأخص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	129,447	129,468
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	181,220	181,255
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	149,370	149,395
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	163,176	163,205
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	154,395	154,423
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	160,820	160,850
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	146,595	146,617
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	60,181	60,191
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	44,425	44,433
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09		143,750	150,932	150,961
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	132,246	132,274
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	131,968	131,994
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07		108,189	113,829	113,850
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	105,650	105,669
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	106,660	106,680
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25		-	100,504	100,552
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	23,136	23,141
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	160,669	160,699
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	152,664	152,680
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,631	14,634
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	223,634	223,677
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	125,391	125,414
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	131,172	131,191
24	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	18,309	18,312
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	116,579	116,601
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	111,750	111,778
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,470	2,474
SICAV MIXTES							
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	83,151	83,193
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	172,689	172,799
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	131,346	131,790
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	137,546	137,568
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	191,297	191,994
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	696,620	698,015
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	153,584	153,765
35	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	219,756	220,214
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	132,357	132,489
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	183,066	183,213
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	217,242	217,881
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	198,130	198,721
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	34,322	34,393
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	115,980	116,100
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,330	1,333
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,452	1,456
44	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	106,980	107,273
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
45	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 930,178	2 942,633
46	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	332,142	332,549
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	4,074	4,097
48	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,507	3,528
49	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	56,264	54,594
50	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,562	1,563
51	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,561	1,571
52	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,638	1,653
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	20,635	20,637
54	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	16,615	16,521
55	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	21,304	21,209
56	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 448,284	6 425,096
SICAV ACTIONS							
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	130,911	131,180
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,745	1,753

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	113,741	113,760
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	101,052	101,070
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	107,806	107,825
62 ATTUARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTUARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	105,250	105,259
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	111,761	111,779
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	106,983	107,002
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	103,523	103,542
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	108,583	108,603
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	108,075	108,095
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	106,085	106,101
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	106,259	106,277
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	105,000	105,020
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	109,389	109,407
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	104,819	104,837
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,866	105,873
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	108,993	109,010
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	104,244	104,261
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	115,518	115,534
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	107,205	107,229
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	111,526	111,547
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	107,180	107,204
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 052,894	1 053,097
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 635,738	10 637,936
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	105,705	105,730
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
83 FCP HELION SEPTIM *	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	En liquidation	En liquidation
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	106,928	107,077
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	101,378	101,515
SICAV MIXTES							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	75,528	75,644
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	152,322	152,875
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,992	18,020
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	387,495	388,882
90 STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 852,912	2 863,168
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	69,687	69,629
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	55,179	55,134
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	115,927	115,945
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
95 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	21,269	21,304
96 ATTUARI FCP CEA	ATTUARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,361	21,442
97 ATTUARI FCP DYNAMIQUE	ATTUARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,525	18,575
98 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	110,616	110,843
99 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	97,508	97,758
100 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	102,446	102,648
101 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	120,917	121,109
102 UBGI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	120,447	120,775
103 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,831	14,836
104 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	121,371	121,554
105 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	98,423	98,624
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	119,543	119,894
107 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	137,126	137,541
108 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	188,490	189,360
109 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	184,110	185,698
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	235,771	235,082
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	213,454	212,828
112 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	209,876	209,423
113 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	35,323	35,128
114 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 534,654	12 479,749
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	124,706	126,094
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 334,313	6 311,309
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,886	12,897
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	194,085	194,593
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 295,920	14 259,219
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 632,424	12 713,013
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 401,366	11 366,259
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 409,064	12 360,186
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 566,621	11 531,007
124 FCP PROSPER + CEA	BTk CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,969	12,868
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	127,857	126,968
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	114,650	114,949
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	135,264	135,331
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 310,417	1 312,879
* OPCVM en liquidation							

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie - DAAM Tamweel-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feija km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL -	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
128	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FINENGY EXPERTISE TUNISIE

Société d'Expertise Comptable Membre De L'ordre Des Experts Comptables De Tunisie

Tunis, le 18 SEPTEMBRE 2025

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« MAXULA GESTION S.A »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire MAXULA GESTION S.A,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **8.353.274 DT** et une valeur liquidative égale à **1 044,159 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » au **31 décembre 2024**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ASLAM KARAM ELHAJ SALAH**

**Managing Partner
FINENGY EXPERTISE TUNISIE**



BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille-Titres	AC1	7 827 045	-
Actions, Assimilées et Droits rattachés		6 550 000	-
Obligations et Valeurs assimilées		-	-
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 277 045	-
Placements Monétaires et Disponibilités	AC2	664 796	5 168 359
Placements Monétaires		499 203	4 994 022
Disponibilités		165 593	174 337
Créances d'Exploitation	AC3	-	-
Autres Actifs		-	-
TOTAL ACTIFS		8 491 841	5 168 359
<u>PASSIF</u>			
		138 567	48 072
Opérateurs Créditeurs	PA1	128 533	17 232
Autres Créditeurs Divers	PA2	10 035	30 839
<u>ACTIF NET</u>		8 353 274	5 120 287
Capital	CP1	8 005 094	5 000 000
Sommes Distribuables		348 180	120 287
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	CP2	120 287	-
Sommes Distribuables de l'Exercice	CP2	227 893	120 287
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		8 491 841	5 168 359

ETAT RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Revenus du Portefeuille-Titres	PR1	66 744	-
Dividendes		66 744	-
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		-	-
Revenus des Placements Monétaires	PR2	404 835	267 823
Total des Revenus des Placements		471 579	267 823
Charges de Gestion des Placements	CH1	- 233 200	- 127 232
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		238 378	140 591
Autres Produits		-	-
Autres Charges	CH 2	- 10 486	- 20 304
RESULTAT D'EXPLOITATION		227 893	120 287
Régularisation du Résultat d'Exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		227 893	120 287
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		-	-
Variation des Plus (ou Moins) Potentielles sur Titres		7 145	-
Plus(Moins) Values Réalisées	-	2 052	-
Frais de Négociation		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		232 986	120 287

ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	31/12/2024	31/12/2023
Variation de l'Actif Net résultant des Opérations d'Exploitation	232 986	120 287
Résultat d'Exploitation	227 893	120 287
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles sur Titres	7 145	-
Plus (ou Moins) Values Réalisées sur Cession Titres	- 2 052	-
Frais de Négociation de Titres	-	-
Distributions de Dividendes	-	-
Transactions sur le Capital	3 000 000	5 000 000
Souscriptions	3 000 000	5 000 000
Capital	3 000 000	5 000 000
Régularisations des Sommes Non Distribuables	-	-
Régularisations des Sommes Distribuables	-	-
Commission de Souscription	-	-
Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisations des Sommes Non Distribuables	-	-
Régularisations des Sommes Distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 232 986	5 120 287
L'ACTIF NET		
Début de Période	5 120 287	5 000 000
Fin de Période	8 353 274	5 120 287
NOMBRE DE PARTS		
Début de Période	5 000	5 000
Fin de Période	8 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	1 044,159	1 024,057
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	1,96%	2,41%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » est un fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 20 décembre 2022, sous le N° 48-2022.

Le montant du fonds est de 10.020.000 DT divisé en 10.020 parts de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 5.000.000 DT et 3.000.000 DT courant l'exercice 2024, libérées entièrement. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de première libération des fonds soit le 25 mars 2023, prorogeable de deux périodes d'un an.

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT a été créé à l'initiative conjointe de la Société MAXULA GESTION S.A et la BNA il a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT investira, dans un délai ne dépassent pas deux années à l'issue de l'année de la libération des parts, à hauteur de 80% au moins de ses actifs dans des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, quelques soit leur secteur d'activité à l'exception du secteur immobilier relatif à l'habitat.

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT investira 65% au moins de son actif principalement dans :

- Les entreprises objet de restructuration et les entreprises transmises d'une manière volontaire suite au décès ou l'incapacité de gestion ou de retraite ;
- Autres entreprises ouvrant droit aux avantages fiscaux.

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT intervient au moyen de souscription des parts sociales ou d'actions ordinaires ou a dividendes prioritaires sans droit de vote et généralement de tous autres instruments financiers ou titres assimilés à des fonds propres tels que certificats d'investissement, titres participatifs, obligations convertibles en actions, et ce, conformément à la législation en vigueur, Le fonds **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** peut également accorder des avances en comptes courants associés dans les limites de la réglementation en vigueur.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT est un fonds distribuable, les sommes distribuables doivent être intégralement distribuées chaque année.

Les dividendes sont exonérés de l'assiette imposable de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le dépositaire de ce fonds est la Banque Nationale Agricole BNA. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION S.A.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2024**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- La méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN****AC1 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à **7.827.045** DT et se détaille comme suit :

Portefeuille-Titres	Au 31/12/2024	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés	6 550 000	78,41%	81,88%
Obligations et Valeurs assimilées	-	0,00%	0,00%
Titres des Organismes de Placement Collectif	1 277 045	15,29%	15,96%
Total	7 827 045	93,70%	97,84%

AC1.1 Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés : Le détail des Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés acquis courant l'exercice 2024 se présente comme suit à la clôture de l'exercice 2024 :

Titre	Quantité	Coût Total	Valorisation	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit
ALUMENAGE	50 000	1 100 000	1 100 000	13,17%	13,75%
CLINIQUE ZAGHOUAN	1 200 000	1 200 000	1 200 000	14,37%	15,00%
INTER MAGHREB MEUBLES	75 000	750 000	750 000	8,98%	9,38%
NOUR AGRICOLE	120 000	1 200 000	1 200 000	14,37%	15,00%
OFFICE DISTRIBUTION	110 000	1 100 000	1 100 000	13,17%	13,75%
OFFICE STORE	120 000	1 200 000	1 200 000	14,37%	15,00%
Total		6 550 000	6 550 000	78,41%	81,88%

AC1.2 Titres des Organismes de Placement Collectif : Le détail des Titres des Organismes de Placement Collectif acquis courant l'exercice 2024 se présente comme suit à la clôture de l'exercice 2024 :

Titre	Quantité	Coût Total	Valorisation	Différence Estimation	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit
MAXULA PLACEMENT SICAV	6 885	742 812	744 606	1 794	8,89%	9,29%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 824	527 088	532 439	5 352	6,31%	6,59%
Total		1 269 900	1 277 045	7 145	15,20%	15,87%

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à **664.796 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	% de l'actif Net	% du montant souscrit
a - Placements monétaires	499 203	4 994 022		
Placement en Certificats de dépôt (1)	499 203	4 994 022	5,98%	6,24%
b - Disponibilités	165 593	174 337		
Avoirs en banque	165 593	174 337	1,98%	2,07%
Somme à l'encaissement	-	-		
Total	664 796	5 168 359	7,96%	8,30%

(1) Placement en Certificats de dépôt

Code ISIN	Titre	Valeur Placement	Durée En j
CD 10012025 BNA TMM+1	CD BNA	500 000	10

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à **128.533 DT** et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire à payer	113 580	5 332
Rémunération du dépositaire à payer	14 952	11 900
Total	128 533	17 232

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2024** à **10.035 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Redevance CMF à payer	835	512
Honoraires CAC	9 200	7 427
Frais de constitution	-	11 900
Retenue à la source à payer	-	11 000
Total	10 035	30 839

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital Initial Au 31.12.2023		
Montant en Nominal		5 000 000
Nombre de parts		5 000
Nombre de porteurs de parts		1
Souscriptions réalisées (En Nominal)		
Montant en Nominal		3 000 000
Nombre de parts		3 000
Nombre de nouveaux porteurs de parts		0
Rachats effectués (En Nominal)		
Montant en Nominal		-
Nombre de parts		-
Nombre de porteurs de parts sortants		-
Capital au 31 Décembre 2024		
Montant en Nominal		8 000 000
Nombre de parts		8 000
Nombre de porteurs de parts		1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 31.12.2023	5 000 000	5 000 000
Souscription de la période	3 000 000	3 000 000
Rachat de la Période	-	-
Autres Mouvements	5 094	353 274
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	7 145	7 145
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	- 2 052	- 2 052
Frais de négociation	-	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs		120 287
Sommes distribuables de l'exercice		227 893
Montant Fin de période au 31.12.2024	8 005 094	8 353 274

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2024 présente un montant de **348.180 DT**, il se détaille ainsi :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Résultat Distribuable de l'exercice	120 287	120 287
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	227 893	-
Total	348 180	120 287

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période clôturée au **31.12.2024** à **66.744 DT** et se détaille comme suit :

Revenus Portefeuille-Titres	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Revenus Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés	-	-
Revenus Obligations et Valeurs assimilées	-	-
Dividendes des Organismes de Placement Collectif	66 744	-
Total	66 744	-

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période clôturée au **31.12.2024** à **404.835 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Revenus Pensions Livrées	1 505	-
Revenus Certificats de dépôt	395 096	262 047
Revenus dépôts à vue	8 234	5 776
Total	404 835	267 823

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période clôturée au **31.12.2024** à **233.200 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	218 248	115 332
Rémunération du dépositaire	14 952	11 900
Total	233 200	127 232

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période la période clôturée au **31.12.2024** à **10.486 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Redevance CMF	835	512
Honoraires CAC	9 200	7 427
Frais de constitution	-	11 900
Impôts et taxes	271	422
Commissions bancaires	180	42
Total	10 486	20 304

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part**

	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des placements	58,947	53,565
Charges de gestion des placements	- 29,150	-25,446
Revenus nets des placements	29,797	28,118
Autres produits	-	-
Autres charges	- 1,311	-4,061
Résultat d'exploitation (1)	28,487	24,057
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	28,487	24,057
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,893	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 0,256	-
Frais de négociation	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,637	-
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	29,123	24,057
Droits d'Entrée	-	-
Droits de Sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	15,036	-
Régularisation du résultat non distribuable	15,036	-
Sommes non distribuables de l'exercice	44,159	-
Valeur liquidative	1 044,159	1 024,057
Charges de gestion/ actif net moyen	3,46%	2,48%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,40%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,38%	2,35%

5-2 Rémunération du gestionnaire

MAXULA GESTION assure la gestion du fonds FCPR CAPITAL RETOURNEMENT moyennant une commission de gestion de 2.5 % HT par an du montant des souscriptions au FCPR CAPITAL RETOURNEMENT. Le règlement effectif de la société MAXULA GESTION se fera à l'avance au début de chaque trimestre.

5-3 Rémunération du dépositaire

La BNA est désignée dépositaire des actifs du FCPR CAPITAL RETOURNEMENT. En rémunération de ses services de dépositaire, la BNA perçoit une commission annuelle globale hors taxes égale à 0,15% de l'actif net du FCPR CAPITAL RETOURNEMENT évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 10 000 DT HT.

FINENGY EXPERTISE TUNISIE

Société d'Expertise Comptable Membre De L'ordre Des Experts Comptables De Tunisie

Tunis, le 18 SEPTEMBRE 2025

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« MAXULA GESTION S.A »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire MAXULA GESTION S.A,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **6.111.876 DT** et une valeur liquidative égale à **1 018.646 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » au **31 décembre 2024**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » conformément aux

règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les

états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ASLAM KARAM ELHAJ SALAH**

**Managing Partner
FINENGY EXPERTISE TUNISIE**



BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	Note	31/12/2024
<u>ACTIF</u>		
Portefeuille-Titres		4 100 000
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés	AC1	4 100 000
Obligations et Valeurs assimilées		-
Autres Valeurs		-
Placements Monétaires et Disponibilités	AC2	2 157 603
Placements Monétaires		1 992 446
Disponibilités		165 157
Créances d'Exploitation	AC3	-
Autres Actifs		-
TOTAL ACTIFS		6 257 603
<u>PASSIF</u>		
		145 727
Opérateurs Crédoeurs	PA1	109 980
Autres Crédoeurs Divers	PA2	35 747
<u>ACTIF NET</u>		6 111 876
Capital	CP1	6 000 000
Sommes Distribuables		111 876
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	CP2	-
Sommes Distribuables de l'Exercice	CP2	111 876
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 257 603

ETAT RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	Note	31/12/2024
Revenus du Portefeuille-Titres	PR1	-
Dividendes		-
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		-
Revenus des Placements Monétaires	PR2	283 194
Total des Revenus des Placements		283 194
Charges de Gestion des Placements	CH1	- 134 980
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		148 214
Autres Produits		-
Autres Charges	CH 2	- 36 339
RESULTAT D'EXPLOITATION		111 876
Régularisation du Résultat d'Exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		111 876
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		-
Variation des Plus (ou Moins) Potentielles sur Titres		-
Plus(Moins) Values Réalisées		-
Frais de Négociation		-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		111 876

ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	31/12/2024
Variation de l'Actif Net résultant des Opérations d'Exploitation	111 876
Résultat d'Exploitation	111 876
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles sur Titres	-
Plus (ou Moins) Values Réalisées sur Cession Titres	-
Frais de Négociation de Titres	-
Distributions de Dividendes	-
Transactions sur le Capital	6 000 000
Souscriptions	6 000 000
Capital	6 000 000
Régularisations des Sommes Non Distribuables	-
Régularisations des Sommes Distribuables	-
Commission de Souscription	-
Rachats	-
Capital	-
Régularisations des Sommes Non Distribuables	-
Régularisations des Sommes Distribuables	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 111 876
L'ACTIF NET	
Début de Période	-
Fin de Période	6 111 876
NOMBRE DE PARTS	
Début de Période	2 000
Fin de Période	6 000
VALEUR LIQUIDATIVE	1 018,646

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT est un fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 21 décembre 2023, sous le N° 86-2023.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT divisé en 20.040 parts de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit courant l'exercice 2024 à hauteur de 6.000.000 DT libérées entièrement. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de première libération des fonds soit le 22 mars 2024, prorogeable de deux périodes d'un an.

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT a été créé à l'initiative conjointe de la Société MAXULA GESTION S.A et de l'Arab Tunisian Bank ATB, il a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT investira, dans un délai ne dépassent pas deux années à l'issue de l'année de la libération des parts, à hauteur de 80% au moins de ses actifs dans des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, quelques soit leur secteur d'activité à l'exception du secteur immobilier relatif à l'habitat.

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT investira 65% au moins de son actif principalement dans :

- Les entreprises objet de restructuration et les entreprises transmises d'une manière volontaire suite au décès ou l'incapacité de gestion ou de retraite ;
- Autres entreprises ouvrant droit aux avantages fiscaux.

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT intervient au moyen de souscription des parts sociales ou d'actions ordinaires ou a dividendes prioritaires sans droit de vote et généralement de tous autres instruments financiers ou titres assimilés à des fonds propres tels que certificats d'investissement, titres participatifs, obligations convertibles en actions, et ce, conformément à la législation en vigueur, Le fonds FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT peut également accorder des avances en comptes courants associés dans les limites de la réglementation en vigueur.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT est un fonds distribuable, les sommes distribuables doivent être intégralement distribuées chaque année.

Les dividendes sont exonérés de l'assiette imposable de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le dépositaire de ce fonds est l'Arab Tunisian Bank ATB. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION S.A.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2024**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- La méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN****AC1 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à **4.100.000** DT et se détaille comme suit :

Portefeuille-Titres	Au 31/12/2024	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés	4 100 000	67,08%	68,33%
Obligations et Valeurs assimilées	-	0,00%	0,00%
Titres des Organismes de Placement Collectif	-	0,00%	0,00%
Total	4 100 000	67,08%	68,33%

Par ailleurs le détail des Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés acquis courant l'exercice 2024 se présente comme suit :

Titre	Quantité	Coût Total	Valorisation	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit
ALUMENAGE	40 000	880 000	880 000	14,40%	14,67%
CLINIQUE ZAGHOUAN	900 000	900 000	900 000	14,73%	15,00%
NOUR AGRICOLE	52 000	520 000	520 000	8,51%	8,67%
OFFICE DISTRIBUTION	90 000	900 000	900 000	14,73%	15,00%
OFFICE STORE	90 000	900 000	900 000	14,73%	15,00%
Total		4 100 000	4 100 000	67,08%	68,33%

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à **2.157.603** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	% de l'actif Net	% du montant souscrit
a - Placements monétaires	1 992 446		
Placement en Certificats de dépôt (1)	1 992 446	32,60%	33,21%
b - Disponibilités	165 157		
Avoirs en banque	165 157	2,70%	2,75%
Somme à l'encaissement	-		
Total	2 157 603	35,30%	35,96%

Par ailleurs le détail du Placement en Certificats de dépôt à la clôture de l'exercice 2024 se présente comme suit :

(1) Placement en Certificats de dépôt

<i>Code ISIN</i>	<i>Titre</i>	<i>Valeur Placement</i>	<i>Durée En J</i>
CD 20012025 ATB TMM+1	CD ATB	2 000 000	20

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à **109.980 DT** et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	99 040
Rémunération du dépositaire à payer	10 940
Total	109 980

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2024** à **35.747 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024
Redevance CMF à payer	611
Honoraires CAC	7 955
Frais de constitution	27 181
Total	35 747

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 22 mars 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital Initial Au 22.03.2024	
Montant en Nominal	2 000 000
Nombre de parts	2 000
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	4 000 000
Nombre de parts	4 000
Nombre de porteurs de parts	1
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Capital au 31 Décembre 2024	
Montant en Nominal	6 000 000
Nombre de parts	6 000
Nombre de porteurs de parts	2

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 22.03.2024	2 000 000	2 000 000
Souscription de la période	4 000 000	4 000 000
Rachat de la Période	-	-
Autres Mouvements	-	111 876
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-	-
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-	-
Frais de négociation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	-	111 876
Montant Fin de période au 31.12.2024	6 000 000	6 111 876

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2024 présente un montant de 111.876 DT, il se détaille ainsi :

Désignation	Au 31.12.2024
Résultat Distribuable de l'exercice	111 876
Total	111 876

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, présente un solde nul au 31 décembre 2024.

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève, pour la période allant de la date de souscription au **31.12.2024**, à **283.194** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024
Revenus Pensions Livrées	38 055
Revenus Certificats de dépôt	245 139
Total	283 194

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période clôturée au **31.12.2024** à **134.980** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	124 040
Rémunération du dépositaire	10 940
Total	134 980

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période la période clôturée au **31.12.2024** à **36.339** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024
Redevance CMF	611
Honoraires CAC	7 955
Impôts et taxes	411
Frais de constitution	27 181
Commissions bancaires	180
Total	36 339

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part**

	31.12.2024
Revenus des placements	47,199
Charges de gestion des placements	- 22,497
Revenus nets des placements	24,702
Autres produits	-
Autres charges	- 6,056
Résultat d'exploitation (1)	18,646
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Sommes distribuables de l'exercice	18,646
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	18,646
Droits d'Entrée	-
Droits de Sortie	-
Résultat non distribuable de l'exercice	-
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-
Valeur liquidative	1 018,646
Charges de gestion/ actif net	2,21%
Autres charges / actif net	0,59%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net	1,83%

5-2 Rémunération du gestionnaire

MAXULA GESTION assure la gestion du fonds FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT moyennant une commission de gestion de 2.5 % HT par an du montant des souscriptions au FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT. Le règlement effectif de la société MAXULA GESTION se fera à l'avance au début de chaque trimestre.

5-3 Rémunération du dépositaire

L'ATB est désignée dépositaire des actifs du FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT. En rémunération de ses services de dépositaire, l'ATB perçoit une commission annuelle globale hors taxes égale à 0,15% de l'actif net du FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 5.000 DT HT.